

DECISION N°08/LFT/2024

Relative à l'organisation des voyages scolaires AS 24/25

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles D.452-1 à D.452.21 ;

Vu la délégation de pouvoir accordée au chef d'établissement du Lycée Français de Tananarive par le directeur de l'AEFE.

Vu l'avis du conseil d'établissement en date du 24/09/2024

Article 1: voyages année scolaire 24/25

Présentés en CE, les projets de voyages et leur participation des familles suivants sont décidés :

Etablissement	LIEU	Niveau(x)	période	INTITULE	tarifs en AR
EPFA	ANTSIRABE	cycle 3	nov-24	Classe verte	500 000
EPFA	ANDASIBE	CE1 et CE2/CM1	avr-25	Classe transplantée	550 000
EPFB	AMPEFY	CP	avr-25	Classe transplantée	600 000
EPFB	ANTSIRABE	Cycle 3	nov-24	Classe verte	600 000
EPFC	AMBATOMANGA	cycle 2	janv-25	Classes de découvertes	260 000
EPFC	Tananarive et environs	cycle 2 et 3	nov-24	Classes de découvertes - Lémurs Park	320 000
EPFC	Tananarive et environs	cycle 3	2 T	Classes de découvertes	60 000
EPFD	ANTSIRABE	CM2	2 T	Découverte d'Antsirabe	550 000
lycée	Suisse - Genève	lycée	janv-25	Modèle des Nations Unies	11 000 000
lycée	Angleterre - Londres	1ères BFI, AMC et SE, 2nde SI et SE, autres lycéens	avr-25	Londres - séjour linguistique	13 800 000
lycée	Allemagne - Berlin	Lycéens (dont PRO)	avr-25	Berlin - séjour linguistique	12 500 000
lycée	Chine - Pékin	Lycéens (2nde, 1ère, Tale)	avr-25	Culture et linguistique en Chine	12 500 000
lycée	Espagne Valencia - Zaragoza	Lycéens (2nde, 1ère, Tale)	avr-25	immersion linguistique Espagne	12 000 000
lycée	France - Lille	3ème	mai-25	présentation projet entrepreneurs	10 000 000
lycée	France - Caen	Tles HG / HGGSP / Arts plastiques	déc-24	débarquement de Normandie	12 000 000
lycée	USA - New York	2de	avril / mai 25	linguistique culturel, hist, éco et politique	20 000 000
lycée	Ile Maurice	Section Lycée HGGSP	janv / fév 2025	Sur les traces des esclaves malgaches	6 500 000
lycée	Ampefy	2nd	oct-24	SVT : Année des géosciences	250 000
lycée	Antsirabe	1ère spé	1ier T	SVT : Année des géosciences	320 000
lycée	Antsirabe - Ibity	2nd	2 / 3T	SVT : agriculture- Ecosystème	250 000

Article 2 : Recours

La décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de sa date d'affichage.

Le 25/09/2024, le Chef d'établissement,

L'Ordonnateur secondaire

Décision affichée dans l'établissement le : 25/09/2024

Décision publiée sur le site du LFT le : 25/09/2024

